



Compte-rendu de la réunion bilatérale du 21/05/2021
CGT- Direction / mouvements locaux de mutation

A la suite de la suppression des CAP, la Direction a reconduit le dispositif mis en place l'an dernier dans le cadre des mouvements locaux de mutation, à savoir des échanges bilatéraux, avec chaque organisation syndicale, sur les situations particulières que chacune d'entre elles souhaite porter à l'attention de la direction.

Dans une déclaration lue en début de séance retranscrite ci-dessous, la CGT a demandé en autres revendications le rétablissement des CAP pour garantir aux agents leurs droits à une défense individuelle dans un cadre collectif.

La Direction a répliqué sèchement considérant l'intervention de la CGT hors de propos et a menacé de supprimer ce type de réunion à l'avenir ! Un nouvel exemple de la dégradation de la qualité du dialogue social !

Préalablement à la réunion, la CGT avait contacté l'ensemble les arrivants dans le département pour leur proposer de défendre leur dossier si besoin.

Chaque dossier a été présenté à la Direction qui a enregistré les demandes sans pour autant divulguer des informations.

A ce stade, nous n'en savons pas plus sur le mouvement définitif.

La CGT reste à votre disposition pour toutes vos questions ainsi que le service RH. N'hésitez pas à nous faire part de votre situation, les règles de priorité étant parfois complexes.

Déclaration des élus CGT

La suppression des CAP nationales a sonné la fin de la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, phénomène aggravé par la départementalisation des affectations, qui constitue un recul majeur des droits des agents en matière d'affectation. L'absence d'information sur le mouvement et la situation des effectifs au moment de l'examen des cas individuels accroît un peu plus ce recul des droits.

L'objectif est d'en finir avec les droits et garanties des agents de la fonction publique : édition de lignes directrices ministérielles en matière d'affectation et de promotion révisables tous les ans, détachements d'office, interministérialité forcée, recrutement de contractuels sur des missions pérennes!

C'est dans ce cadre que vous conviez les organisations syndicales, représentatives ou pas, à une réunion bilatérale concernant les mouvements locaux de mutation, un moment d'échange officieux et sans perspectives.

Alors que nous nous engageons auprès des collègues à les représenter, une seule heure nous est accordés pour vous exposer, toutes catégories confondues, des dossiers sensibles d'agents dont les vœux méritent d'être défendus pour être satisfaits.

Nous n'avons reçu aucune communication sur l'état des effectifs dans les différents services ce qui était un argument de force pour la défense des agents mais aussi pour celui des services.

Il n'existe plus de transparence sur les dossiers entre organisations syndicales.

Les agents à la disposition deviennent la norme suite à la réorganisation ou la fusion des services.

En somme, l'administration nous a dépouillé d'un vrai service public et de la défense des agents qui la composent.

À la DGFIP, les attaques en matières de droits et garanties pour les personnels sont radicales : remise en cause de la règle de l'ancienneté et des règles de mutation pour convenance personnelle, promotion par tableaux d'avancement principalement basée sur le « mérite », recours à l'emploi de contractuels dans un contexte de suppressions d'emplois massives.

Pour la CGT Finances Publiques 35, les réformes contraires à l'intérêt des agents et du service public doivent être tout simplement abandonnées.

La CGT Finances Publiques 35 rappelle la nécessité de rétablir les règles de gestion qui garantissent la clarté et la transparence auprès des agents, et de rétablir les CAP pour garantir aux agents leurs droits à une défense individuelle dans un cadre collectif.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 35 restera très vigilante sur le mouvement et interviendra à nouveau si besoin pour les agents en difficulté.